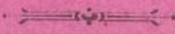




Département du Nord



INSPECTION PRIMAIRE
du Quesnoy



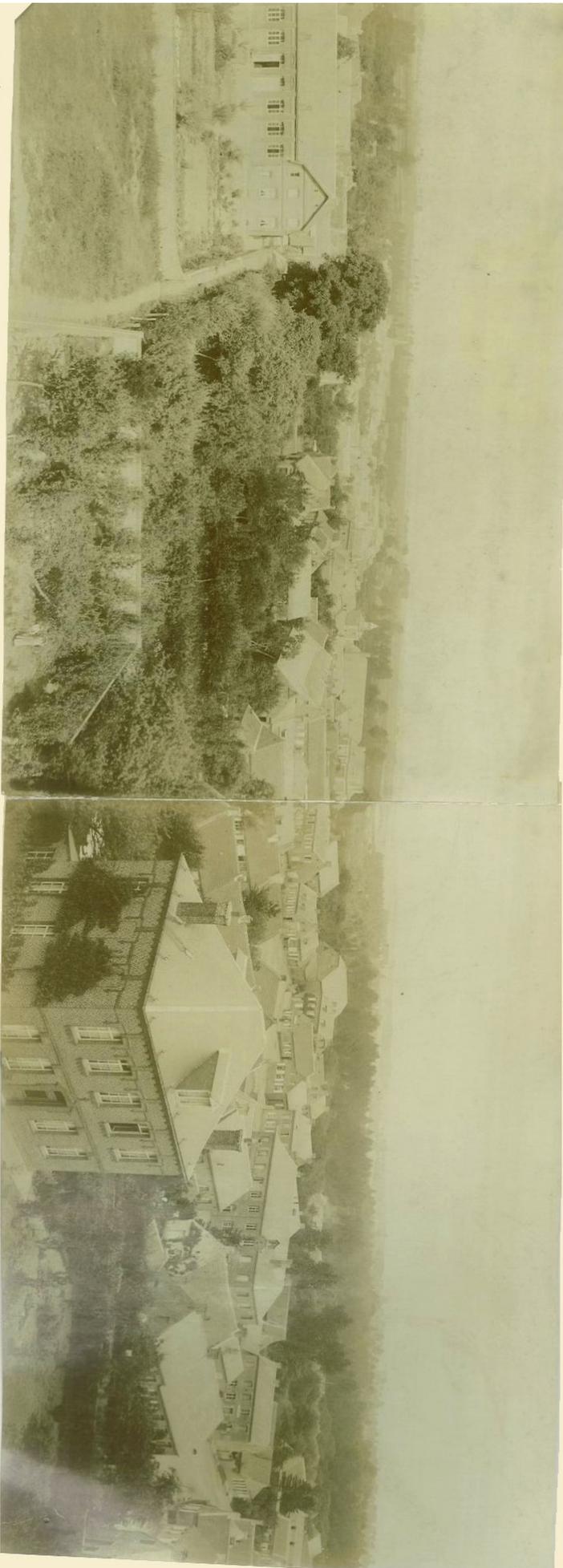
MONOGRAPHIE COMMUNALE

de *Honnechy.*

1900



Vue St-Honnesby prise du Faune du clocher



Ecole de filles.

Presbytère.

Monographie de la commune d'Honnechy.

Situation. — La commune d'Honnechy fait partie du département du Nord. En 1789, elle dépendait des anciennes provinces du Cambrésis et de la Picardie. Elle est à une lieue et demie du Cateau son chef-lieu de canton et à cinq lieues et demie de Cambrai son chef-lieu d'arrondissement.¹

Elle est limitée au nord par la commune de Reumont, au nord-est par le Cateau, à l'est par Saint Benin et Saint Souplet, au sud-est par Escaufourt, commune du département de l'Aisne enclavée dans le Nord², au sud par Busigny, à l'ouest par Maurois.

Elle est située entre 50° 4' de latitude nord et 1° 8' de longitude est.³ Honnechy est à 140,983 mètres au-dessus du niveau de la mer.⁴

Sa superficie territoriale est de 653 H^a 14^a 63 dont 446 H^a 0280 en terres labourables, 21 H^a 7931 en prés et herbages, 130 H^a en pâturages et pacages, 22 H^a 3822 en terres incultes, 12 H^a 19^a 45 en cultures diverses et 20 H^a 7485 en propriétés bâties.

La commune est divisée en deux sections territoriales : dans la première la section A sont comprises presque toutes les propriétés bâties.

Un seul hameau est rattaché à Honnechy, c'est le Hameau des Moulins.

Dans ces derniers temps, cette partie du territoire a failli être rattachée à Maurois.

La halte du chemin de fer du Nord désignée sous le nom de Maurois est située sur Honnechy, à proximité de la Chaussée Brunehaut. La commune de Maurois entièrement traversée par la chaussée aurait vu avec grand plaisir s'effectuer le rattachement. À son instigation, une pétition fut adressée à l'Autorité supérieure par une partie des habitants de la section des Moulins. Un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 24 mai 1894 ordonna une enquête de commodo et incommodo touchant cette pétition ; le Conseil municipal d'Honnechy protesta alors énergiquement contre le projet de rattachement. L'enquête eut lieu le 12 juillet suivant ; tout travail cessa dès neuf heures du matin dans la commune à l'arrivée du commissaire enquêteur ; des bandes de protestataires parcoururent les rues, drapeau et musique en tête. Trois cent soixante-quatorze réclamations contre le projet furent déposées à la Mairie, on vit ce jour-là des vieillards, des infirmes se faire transporter à la maison commune, apportant leur protestation indignée contre la spoliation projetée de leur territoire. Le 12 juillet 1894 est pour la commune d'Honnechy une date mémorable.⁵

La pétition fut rejetée.

¹ La lieue métrique est égale à 4 km. En fait, Honnechy est distante de 6,7 km du Cateau et 21 km de Cambrai. <http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-honnechy.html>.

² Escaufourt a été rattachée au département du Nord et à la commune de Saint Souplet en 1974. (ndt)

³ Par rapport au méridien* de Paris, alors encore en vigueur en France.

⁴ Précision étonnante ! L'altitude se situe entre 113 m et 151 m d'après <http://fr.wikipedia.org> (ndt)

⁵ Mais pas pour la commune de Maurois, apparemment, si l'on s'en réfère au silence absolu observé sur cette affaire par l'auteur de la monographie de ce village. (ndt)

Lieux-dits :

Les Blancs Monts. – Ces monts ou côteaux sont formés d'un calcaire qui leur donne une teinte blanchâtre et l'épithète qu'ils portent. Les Blancs Monts longent le territoire de Reumont.*

Cambrin (maison et moulin) Hameau des Moulins. – Cambrin doit signifier souterrain, sol arqué en forme de dos de voûte, de montagne ondulée. Cambrin est une éminence assez considérable.

Ewiches ou Cauwisses, fondrières, marais couvert d'eau. Ces noms signifient donc : marais inondés, fondrières. Cette partie du territoire porte maintenant le nom de Jouisse. C'est une corruption du mot ewiches. À Busigny, ce mot est devenu « ouisse ». Il est probable que les accents du terroir, les défauts de prononciation, le zéaiement très commun dans nos contrées ont amené la transformation de ce mot.¹

Plusieurs parties portent des noms qu'ils tirent soit de leur forme, soit de leur contenance, soit des personnages à qui ils ont appartenu, etc. Tels sont : le champ de la cognée, le champ des 22, le champ des crinqueux² de Reumont, le champ du tordoir, le champ Corbet, ~~le champ de la Justice~~,³ le champ de la vallée Verdo, le champ de l'Orme.*

Le « Champ à panions » et la « Mencaudée S^t Martin » appartenaient à la commune. Le revenu de ces terres était employé à un curieux usage. Avec le revenu du Champ à panions, on faisait cuire tous les ans une quantité de petits pains qui se distribuaient la veille de la Toussaint à tous les habitants du village qui en voulaient. Le premier administrateur de la commune était chargé de veiller à cette distribution. Il faisait lui-même la dépense des revenus que les occupants⁴ lui remettaient.

La Mencaudée S^t Martin était dédiée par le revenu à la célébration de la fête dite « des jeunes hommes » qui avait lieu le 11 novembre, pour S^t Martin de chaque année. On nommait un chef tous les ans et c'était lui qui recevait le revenu et réglait les dépenses.

À la suite de la première Révolution, quand les églises furent rendues au culte, celle d'Honnechy était dans un triste état ; les administrateurs de ce temps résolurent de ne plus faire de distribution ni de fête et d'employer les revenus des terres en question à l'appropriation de l'église. En 1841, le Champ à panions et la Mencaudée S^t Martin furent vendus pour réparer la tour de l'église démolie par un orage.

Aspect. – Le territoire d'Honnechy présente un aspect assez particulier ; c'est une sorte de plaine avec de fortes ondulations.

Géologie. – La partie nord d'Honnechy est formée de terrain crétacé à l'étage supérieur. À 0 m 40 de profondeur on rencontre l'argile à tuile, à poterie, puis le sable. On trouve encore cette argile dans la partie sud. À l'ouest, le sol est une terre forte ; une épaisse couche d'argile vient ensuite ; sous cette argile on trouve une couche d'argile mélangée de sable et de pierres que les habitants appellent « rougeon ».

Hydrographie. – L'Herclin dit « Torrent d'Iwuy », affluent de l'Escaut, a sa source dans cette commune.

Faune et Flore communales. – On fait un peu d'élevage dans la race chevaline ;

¹ Acceptons donc cette explication quelque peu embarrassée et cessons d'envier les malheureux habitants du chemin de la Jouisse. Ils et elles doivent en entendre, de la part de ceux qui n'ont pas lu cette monographie et qui, se fiant à leur simple bon sens, se permettent des allusions manquant de la plus élémentaire correction. (ndt)

² Crinqueux signifie boiteux en ch'timi, d'après <http://www.chti.org/forums>. C'était probablement le surnom des habitants de Reumont, commune voisine d'Honnechy. (ndt)

³ « Le champ de la Justice » est barré au crayon sur le manuscrit original (rédigé à l'encre), sans qu'il soit possible d'attribuer avec certitude cette rature à l'auteur du texte. (ndt)

⁴ Les occupants étaient-ils les exploitants du Champ à panions ? (ndt)

c'est un croisement de race flamande et de race ardennaise. On élève chaque année de 30 à 40 sujets dans la commune.

On ne rencontre pas de race pure dans l'espèce bovine, c'est un croisement de race flamande et de race normande qui est désignée sous le nom de race marollaise. On élève environ 50 têtes par an.

Les principales plantes cultivées sont les céréales et la betterave à sucre.

Voies de communication. — *La commune d'Honnechy est privilégiée sous ce rapport, elle est traversée par la route départementale n° 10 de Bohain à Valenciennes, longée par la Chaussée Brunehaut et sillonnée par deux lignes de chemin de fer, l'une de Busigny sur Erquelines avec gare à Honnechy, l'autre de Busigny à Cambrai avec station sur le même territoire¹. Elle possède en outre un bureau de poste et un bureau télégraphique.*

Noms successifs de la commune. — *Honnechy s'écrit quelquefois Honnechies.*

Noms anciens : Gondreceias, Gondrecheias dans une charte de 909 citée par Baldéric.

Hunecia Gloss. top.

1112 Honnechies : titre de l'abbaye de S^t Aubert

1181 Honesies : cartulaire de l'église de Cambrai*

1188 Huncineiae : cartulaire de Vicoigne*

1236 : Honechies : cartulaire du Mont S^t Martin*

1293 : Hunechies : titre de Walincourt

1349 Honnechies : pouillé du diocèse de Cambrai*

On trouve dans une charte du cartulaire de l'abbaye de Saint Vaast d'Arras, dit livre rouge, que Nicolas évêque de Cambrai confirme à l'abbaye de S^t Vaast les possessions de la prévôté d'Haspres et au nombre de celles-ci :*

Altare de Onosiis (Honnechy)

L'autel d'Honnechy,

avec cette suite : les deux derniers (celui d'avant est Louvignies Quesnoy) doivent payer chacun douze deniers.

L'abbaye de Vicoigne avait aussi des propriétés à Honnechy et en l'an 1188 le pape Clément confirme à ce couvent la possession de la court ferme de Huncineis (Honnechy). Ce n'est là qu'une simple latinisation fort embarrassée du mot Honnechies.

Les documents qui précèdent tout précis qu'ils sont ne jettent qu'un jour confus sur la signification du mot Honnechy. Il est probable qu'il est formé d'un nom propre d'origine germanique et qu'il faut le traduire par : habitation d'un nommé Hunecho, Honneke, Honique qui en a été le premier propriétaire ou occupant.²

La Seigneurie. — La Commune. — *La terre d'Honnechy relevait de la terre d'Haussy, de sorte que pendant le Moyen-âge, le seigneur d'Haussy était suzerain de celui d'Honnechy qui lui devait foi et hommage.*

Dans une charte de l'an 1133, Liétard, évêque de Cambrai, donne ou confirme la donation [de] propriétés à l'abbaye de Fesmy notamment celles qui, dans une intention pieuse, lui ont concédé Fulconis de Hunechys (Fulcois d'Honnechy).

Elles consistaient en un alleu situé à Neuville et un autre à Chigny (Aisne).

Nous retrouvons cette famille en l'an 1181. G. Chevalier d'Honechies (d'Honnechy) est témoin dans une charte par laquelle Guardus de Viesly, moine du S^t Sépulcre donne des biens

¹ C'est cette station, située à proximité immédiate de Maurois, qui, bien que située sur le territoire d'Honnechy, portait le nom de « gare de Maurois ». (ndt)

² D'autres proposent, sans la justifier davantage, une autre étymologie au nom de cette commune : habitation près de l'eau. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Honnechy> ; <http://sainte-anne.cathocambrai.com> (ndt)

Château d'Ilconnechy



à l'abbaye de Fesmy. Avec ce chevalier d'Honnechy figurent les grands seigneurs de la région.

Il semble que les membres de cette famille noble disparurent avec les croisades où s'engloutirent tant de membres de la première noblesse.

En 1180, le 8 décembre, une bulle du pape fait mention d'Honnechy. Le pape Alexandre III confirme au chapitre S' Géry de Cambrai la possession de tous ses biens, notamment « l'autel d'Honnechy » avec les dotations : messes fondées*, biens etc. y attachées. Si la bulle fait cette distinction, c'est que dans certaines églises le collateur* avait bien le droit du patronat* sans avoir les bénéfices.¹*

En 1198, Escaufours jusqu'alors uni à Honnechy devint une paroisse particulière.

Honnechy offre cette particularité qu'un seul enclavement appartenait au Cambrésis ; la majeure partie était Picardie et ressortait du baillage de Ribemont aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Aisne.

On ne connaît guère qu'une autre commune offrant cette particularité, c'est Villers Ghislain canton de Marcoing qui était alors partagée moitié terre de France, moitié terre d'Empire.

Honnechy était régi par la coutume de Prisches droit de Laon et charte générale du Vermandois quand le droit était d'application trop difficile.

La situation politique d'Honnechy en un temps où la commune était la base de la vie politique lui donnait d'appréciables avantages : en cas de guerre tantôt la partie française, tantôt la partie impériale (cambrésienne) s'interposait en faveur de celle qui était menacée. En voici un exemple tiré de la chronique de Jean Baudoux. En 1637 le gouverneur de Guise fit irruption tant en Hainaut qu'en Cambrésis. Après avoir enlevé le fort de Busigny et ruiné les environs du Cateau, les Français s'avancèrent dans la direction de Landrecies. Un capitaine français, Jacques Darthur avait voulu mettre au pillage la ville de Honnechy mais il n'en fit rien « ayant sieu que c'estoit terre de France et que les gens jouissaient des immunités de ceux de Thiérache ; les autres ne furent point molestés ».

C'était pays fort riche qu'Honnechy, les paysans en temps de guerre ayant coutume d'acheter à vil prix les bestiaux et denrées tant des Français que de ceux des Pays-Bas qui fuyaient devant les armées contraires.

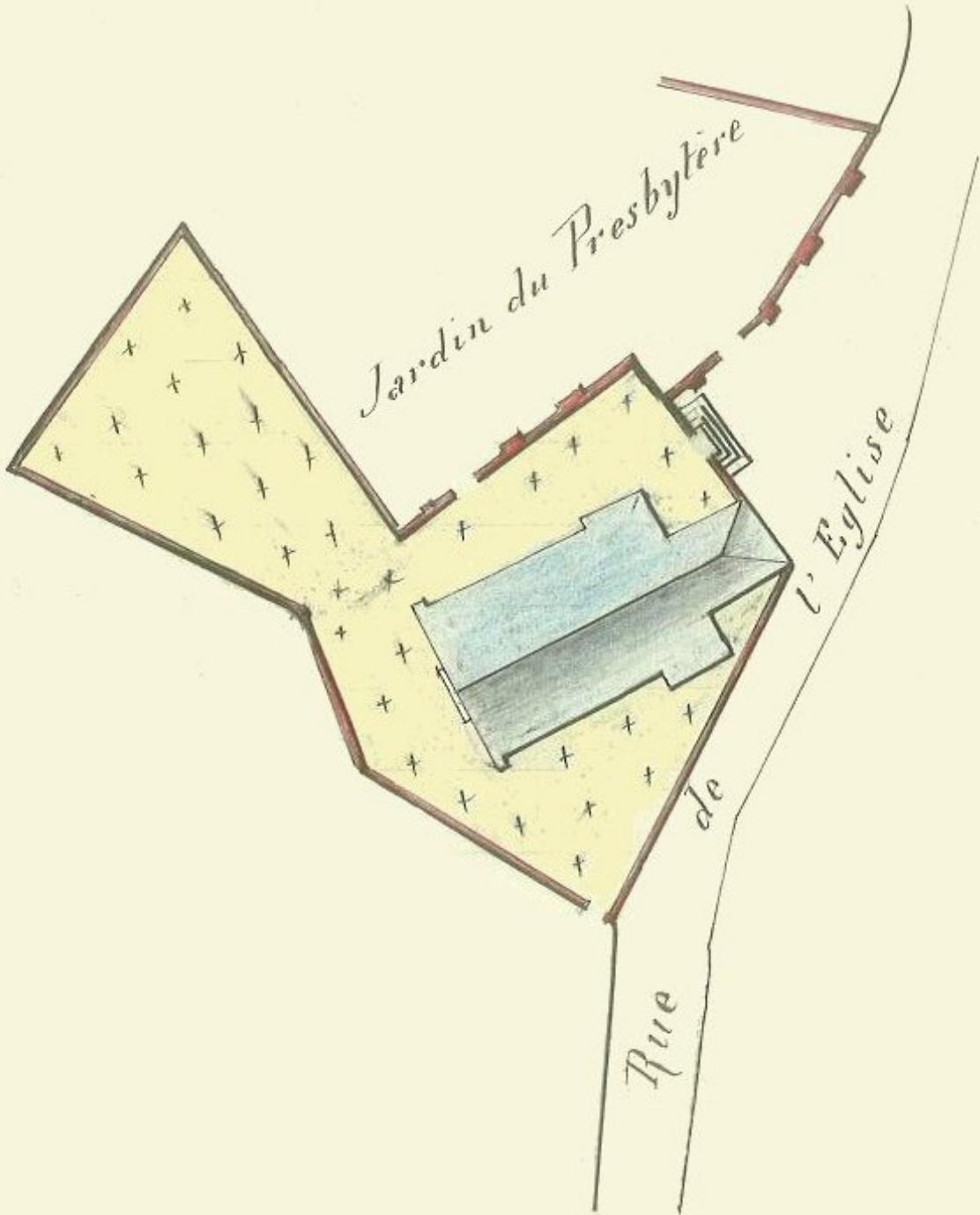
En 1206, la seigneurie appartenait à la famille Dauvet originaire de Picardie. Un Guillaume Dauvet se qualifiait seigneur d'Honnechy à cette époque, il fit don à l'abbaye du S' Sépulcre d'un droit de dîme qu'il avait aux environs d'Escaudœuvres .*

En 1293 un titre provenant des archives de Walincourt fait mention d'un Robert le Mire chevalier seigneur d'Honnechies ; cette pièce relative à un arrangement entre ce dernier et le sire de Quiévy est ainsi conçue : « Jon Robert le Mire, chevaliers sires de Heunechies et Jon Fressende de li Hirout, épense à messires Robiers, savoir faisons à tous chiaulx ki ches letres veront n oront ke loeng debat avant étet muet entre nous d'une part et messires Jehan dou Vivien, sire de Kievvy en partie et demi sicle Marcou de Ligny de Kompagne d'otre part, sour chou ke nous mainteniesmes ke à nous apiertenoient 4 mencaldées de tières tenant empries li trauwée de Leingny venant de Selvingny et cil tière déisiesmes avoir irétel de no taie alete de Taviannies épense à no signor taion Wautier le Mire kapitaine en Bohaing en seu temps etc.

En le de par de fin apries le Rousiel et prianche de nos amis et prochains ne vœillant mi

¹ Cette dernière partie de phrase, « sans avoir les bénéfices », a été rajoutée au crayon, l'écriture, fort proche, pouvant être celle de l'auteur de cette monographie. (ndt)

Plan du Cimetière



plus donner moleste et envoie à li ung li otre etc. en présence nobles Louis Jehans Markadée de Crievecueur, Jehans de Seranvillers, Mahins de Lingni et Willaume Grenier no cousins ki chet accort nous ont priet à faire etc.

Li an de l'Incarnation nostre seigneur MCCLXXXIII el moes de Jung. »¹

Le sire d'Honnechy est cité dans un acte de l'année 1231 au mois d'août ; il figure comme témoin dans une charte par laquelle Gautier seigneur de Fontaine fait connaître qu'au moyen d'une somme de 40 livres de blanc à lui payée par l'abbaye d'Hautmont il l'a déclarée libérée des droits qu'il avait sur une terre qu'elle possède à Marège et sur les autres biens que ce monastère a acheté de Jean de Hal et de son épouse. Aucune signature n'est complète ; les témoins, dont le sire d'Honnechy figurent par l'initiale de leur nom : virit nobiles (hommes nobles, chevaliers) F. de Linéa (F. de ligne), B. de Praius (B. de Proyaux), G. de Honnechies, L. de Esquelin (L. de Ecuelin).

On trouve dans les archives d'Honnechy l'acte de mariage suivant :

« L'an 1750, le 7 d'avril après la publication d'un ban, le troisième feste de pâques ayant obtenu dispense des deux autres, le trois de février de la même année et obtenu dispense de Rome du deuxième degré égal de nostre saint père le Pape à Rome le 19 décembre de l'an 1749 ont esté par nous mariés après avoir pris leur consentement mutuel et reçu la bénédiction nuptiale M. Adrien Joseph Binet âgé de vingt-trois ans, équier² seigneur de Moyencourt de Bruille et de toute sa dépendance diocèse de Noyon fils de feu messire Adrien Binet en son vivant seigneur de Moyencourt, conseiller et secrétaire du Roy et de dame Catherine Lemoine vivant à Mayencourt, ses père et mère et damoiselle Marie-Françoise Le Moyne âgée de trente ans fille de défunt monsieur Nicolas Lemoine en son vivant seigneur d'Honnechy et de Becquigny et de dame Marie-Françoise Cotteau vivant à Honnechy, ses père et mère diocèse de Cambrai. Ont été témoins M. Nicolas Lemoyne, seigneur d'Honnechy et de Becquigny, âgé de 40 ans, monsieur Jean Lemoyne de Becquigny âgé de vingt-sept ans tous deux frères à mademoiselle Marie-Françoise Lemoyne, monsieur Adrien Eloy Binet âgé de dix-huit ans frère de M. Joseph Adrien Binet et monsieur Druo curé de Fontaine lesquels ont signé avec nous. »

Cette famille Lemoyne fit construire le château d'Honnechy qui est devenu après la Révolution, probablement par héritage, la propriété de la famille Cotteaux.

Il vient d'être acheté et restauré par M. Poirson.

Voie romaine. — *Une partie du territoire d'Honnechy est longée par la chaussée Brunehaut.*

Cimetière. — *Le cimetière est situé autour de l'église ; il est entouré de murailles. Il contient plusieurs vieux monuments entre autres ceux de la famille Cotteaux. Quelques-uns portent des inscriptions curieuses. En voici une :*

Aux manes

de très digne et bien aimé Hippolyte Leblond décédé le 27 janvier 1848 dans sa 64^e année. Modèle de parenté, mère de l'indigence, emblème de pureté, près du trône de Dieu, regarde-nous ci-bas.

Église. — *L'église actuelle date de 1785. Elle a été vendue pendant la tourmente révolutionnaire au tribunal civil de Cambrai ; elle fut rachetée par un sieur Leblond qui en fit don à la commune.*

Dans la nuit du 24 janvier 1840 un orage épouvantable fond sur le village ; vers 9 heures du matin, la flèche du clocher est abattue ; elle entraîne dans sa chute une partie de la toiture et du plafond. Un pan de muraille resta plusieurs jours appuyé sur la toiture

¹ Orthographe incertaine pour de nombreux mots de cette citation, difficilement lisibles. (ndt)

² Écuyer ? Ce mot pourrait avoir un sens honorifique voisin de celui du mot anglais *esquire* (souvent rencontré dans sa version abrégée *Esq.*), qui avait initialement le sens d'écuyer. (ndt)

Eglise d'Konnechy.



Chœur de l'église d'Konnechy.



menaçant de l'enfoncer. Le monument éprouva un dommage considérable.

L'église est construite en briques, sur une hauteur ; elle comprend un seul vaisseau. À l'intérieur, les murs sont recouverts sur une hauteur de deux à trois mètres de lambris de bois de chêne ouvragé, ce qui lui donne un aspect très coquet.

Il existe quelques statues antérieures à notre siècle entre autres S^{te} Véronique et S^t Martin.

On trouve dans l'église une grande dalle servant de pavé et sur laquelle est tracée une figure d'ange. Elle porte cette inscription :

Ici repose le corps de François Delassus lequel après avoir heureusement gouverné cette paroisse pendant 52 ans est décédé le 3 de février 1723 à l'âge de 84 ans.

Requiescat in pace. Amen.

Un tableau de valeur, dit-on, orne le chœur. Deux médaillons en bois sculpté semblent être très anciens.

L'église possède une seule cloche sur laquelle on lit cette inscription :

L'an mil huit cent soixante treize en décembre, j'ai été baptisée par M. Jacklin curé de la paroisse et sous la gestion de M. Delattre Douchez, maire d'Honnechy et de M. Lévêque Lemaire adjoint. J'ai eu pour parrain M. Hutin Henri et pour marraine Cotteaux Catherine qui m'ont donné les noms de Henriette Catherine.

On lit aussi dans les archives de la commune :

Le 21 de febvrier 1678 fut béni la cloche S^t Martin paroisse d'Honnechies par maistre Fr. Delassus.

Pour parrains ont estés Jean Réal et David Guile et maraines Marge Billette et Jeanne Afschain.

Signé Fr. Delassus

L'église est dédiée à S^t Martin ; la date du patron est le 11 novembre.

Chapelles. — *Il existe dans la commune deux chapelles isolées ; l'une est dédiée à S^t Roch ; elle fut élevée pour préserver Honnechy du choléra. Le terrain a été donné par M^{me} Petit.*

L'autre est dédiée à S^t Éloi. Elle fut bâtie en 1630 et reconstruite en 1829.

Au-dessous de cette chapelle il y a une superbe cave où se trouve une fontaine dont l'eau qui coule est très limpide et qui d'après ce qu'en disent les plus anciens du pays n'a jamais tari même dans les plus grandes sécheresses. On attribue à cette eau un pouvoir surnaturel, elle guérirait les clous, les furoncles, le carreau¹ chez les enfants, etc.

On y vient beaucoup en pèlerinage. Ces pèlerinages ont lieu en tout temps et particulièrement le 25 juin jour du saint² où le clergé s'y rend en procession.

Il existe sur cette chapelle une légende que J. B^{le} Cotteaux a rapportée il y a quelques années dans plusieurs journaux. En voici des extraits : ³

« Le lundi 25 juin 629,⁴ lendemain de la Saint Jean, un lourd chariot formé d'une simple plate forme en planches, établie sur des essieux massifs aux roues pleines, abritée par un dais d'étamette rouge d'Armentières et traîné par deux forts chevaux, s'avancait lentement sur la chaussée Brunehaut qui, partant de Bavai aboutit à Vermand près de S^t

¹ Carreau, n. m. : Méd. Nom ancien et populaire de la tuberculose des ganglions mésentériques. L2, vol.1, 1922. Le mésentère, ce sont les replis du péritoine qui maintiennent en position les diverses parties des intestins. L2, vol.2, 1923. (ndt)

² En fait, comme expliqué plus loin, c'est le jour où ont eu lieu les miracles d'Éloi à Honnechy, et non le jour de la S^t Éloi qui tombe le 1^{er} décembre. (ndt)

³ Dont nous ignorons où ils s'arrêtent, les guillemets n'ayant pas été fermés. À la fin de l'évocation ? (ndt)

⁴ Bizarerie : Si la Saint Jean est bien fixée au 24 juin, le 25 juin 629 ne tombait pas un lundi mais un dimanche. Par contre, il s'agissait bien d'un lundi l'année suivante. Erreur de date ? (ndt)

Quentin. Sur des coussins de laine garnissant l'intérieur, étaient assis deux personnages à l'air majestueux, chacun dans son genre.

L'un était le bon roi Dagobert qui venait de succéder l'année précédente à son père Clothaire II ; l'autre son ministre le grand Éloi.*

Chapelle Saint Éloi.



Une troupe d'hommes de guerre à cheval accompagnait le souverain ; c'était la foule

de ses fidèles leudes. En ce temps-là, les chefs d'Etat en déplacement, pour être sûrs que les tenanciers de la couronne ne conspiraient pas et les avoir toujours sous la main, les emmenaient avec eux.*

Ils rentraient d'une excursion dans le pays de Neustrie que Dagobert avait réuni à ses possessions d'Austrasie par suite de la mort de l'auteur de ses jours et, partis le matin de Cambrai (Caméracum), ils étaient allés rejoindre la chaussée au point d'intersection de deux petits villages nommés Péronne et Vendelgies, dont la réunion a fait place trois cents ans après, à la ville du Cateau ; pour de là gagner sa résidence royale de S^t Denis.*

La route à peine terminée était pavée de cailloux siliceux – produit du pays – non encore tassés et liés suffisamment par la poussière du temps, pour amortir les cahots et les secousses, et si le pas des bêtes de l'attelage en souffrait beaucoup, les deux voyageurs en ressentaient encore plus les effets.

Vers midi, la chevauchée arriva, aux confins du Cambrésis, à un endroit d'où l'on apercevait à gauche sur une éminence, une petite agglomération d'habitations ; le nom de ce pays, à cette époque, n'est pas parvenu jusqu'à nous. Nous ne l'avons pas trouvé dans la chronique de Frédégaire (le continuateur de Grégoire de Tours), et cependant, on peut nous en croire, c'est dans son œuvre que nous avons puisé une grande partie des documents qui nous ont servi à reconstituer les faits dont nous allons faire ici le récit. Toutefois, il n'est pas difficile de reconnaître à la topographie des lieux et par les détails qui suivent, qu'il s'agissait de la commune actuelle d'Honnechy.

Les voyageurs qui vont en chemin de fer, de Cambrai à Busigny, ont certainement déjà remarqué sur leur gauche, avant d'atteindre cette dernière station, un clocher en forme de colonne, portant sur un chapiteau une grosse boule de cuivre surmontée de la croix et du coq traditionnels ; cette colonne est assise sur de légers pilastres sortant d'une sorte de cul de lampe tronqué et renversé, coiffant une haute tour carrée.

Notre histoire s'est passée, il y a douze cent soixante trois ans¹ dans le village d'où émerge aujourd'hui ce clocher pittoresque.

Le cortège fit halte pour le repas du milieu du jour. Alors, comme du reste encore maintenant dans le Nord, on dînait à midi.*

Pendant que le roi et sa suite étaient en train de se restaurer à la table préparée d'avance par les soins du maître du palais, celui-ci, qui avait l'œil à tout remarqua que l'un des chevaux, le sous-verge du char de sa majesté et d'autres de l'escorte, étaient déferrés.*

Vite, il envoya à la recherche d'un maréchal-ferrant que l'on trouva sans peine, en se dirigeant du côté où l'on entendait résonner un bruit de marteau, frappant à coups redoublés sur l'enclume.

La forge était celle de Jean Faber, qui passait pour le meilleur des forgerons à dix lieues à la ronde et qui avait si bien conscience de sa valeur, qu'il avait fait mettre sur son enseigne : « Au maître par dessus tous les maîtres. »

Les chevaux lui furent amenés et maître Faber se mit incontinent à l'œuvre ; mais quelle que fût son habileté, la besogne demandait un certain temps.

Cependant le roi ayant fini de manger commença à donner des signes d'impatience. Quoiqu'on le surnommât le bon roi Dagobert, il se fâchait tout rouge, vu son origine hors du commun des mortels, quand il était obligé d'attendre ; tout aussi bien que son successeur mille ans après, au palais de Versailles.²*

Pour le calmer, son ministre lui proposa une promenade qui aiderait à la digestion, en même temps qu'elle dégourdirait les jambes – neuf cent quarante ans plus tard il aurait pu lui offrir de fumer une pipe³ – et ils se dirigèrent naturellement vers la forge.

Du plus loin qu'Eloi découvrit le tableau du prétentieux maréchal-ferrant, il ne put

¹ Les articles de Jean-Baptiste Cotteaux datent probablement de 1892. (ndt)

² Allusion à Louis XIV et à son célèbre « J'ai failli attendre ». (ndt)

s'empêcher de rire et se tournant vers sa Majesté il lui dit : « Sire pour tuer le temps, je vais donner si vous le permettez une leçon à ce tape-au-fer vantard tout en l'aidant et en faisant avancer le travail. »

Sur un signe d'assentiment, le grand artisan mit la main sur l'épaule de Faber.

« Compagnon, ça ne marche pas, nous sommes pressés, lui cria-t-il dans l'oreille, je vais vous donner un coup de main ; à nous deux, nous en sortirons plus facilement. »

Jean Faber qui la veille avait fêté passablement son patron S^t Jean, n'était pas d'humeur trop accommodante, surtout en s'entendant traiter de compagnon, lui le maître des maîtres. Il regarda de coin en goguenardant, ce vieux bonhomme qui avait l'aplomb de se mettre sur le même rang que lui et il allait le rabrouer proprement quand le roi intervenant :

« Laissez-le faire, ordonna-t-il, il est de la partie. Du reste ces bêtes sont à moi, j'en dispose à mon gré ; s'il m'en estropie une, c'est mon affaire... »

Éloi dépouilla sa saie et apparut en braies* et chainse*. Il se dirigea vers le cheval du carrosse royal, fit lever par un palefrenier le pied hors montoir* de devant et tirant son épée, il le trancha net entre le canon et le boulet. Pas une goutte de sang ne s'échappa à la suite de l'amputation. Il serra le pied dans l'étau, sabot en l'air, et maniant le boutoir* avec dextérité, il racla la corne en enlevant soigneusement les parties mortes et nettoya la fourchette* ; il présenta le feu, le dressa et l'ajusta définitivement ; de deux coups secs de brochoir*, il enfonça chaque caboche* ; quelques tours de lime sur les arêtes du rebord et sur la pince pour parer et égaliser la jointure et tout fut dit. Puis il retira le pied de l'étau et le rapprochant du jarret auquel il appartenait, il réunit les deux parties ; l'opération était terminée, la jambe redevenue telle qu'elle était auparavant sans trace de suture.*

Alors Éloi revêtit sa saie et se tournant vers Faber qui restait tout ébahi, appuyé aux montants des travaux : « Le Maître au-dessus de tous les maîtres n'est point sur la terre, il est là-haut, lui dit-il en lui montrant le ciel, il ne vous reste qu'à décrocher votre enseigne et vous humilier. »*

En riant tous deux sous cape, le roi et son compère reprirent leur promenade après avoir recommandé au pauvre homme d'expédier le seul cheval qui restât.

Quand ils ne furent plus là pour l'intimider, Faber revint à lui et se recordant en lui-même, il pensa : « Je ne connaissais tout de même pas cette manière, la belle affaire ! ce qu'il a fait, un autre peut le faire aussi : il n'est pas le bon Dieu, ni un de ses saints, je suppose. Apparemment que cette partie du corps du cheval est invulnérable et que pourvu qu'on mette bien les deux bouts ensemble, les muscles, les nerfs et les veines se raccordant juste, les morceaux se recollent aussitôt comme si de rien n'était. En m'y prenant tout à fait comme lui... »*

Et ne doutant de rien, il saisit sa hache à fendre le bois ; d'un coup bien appliqué, il abattit le pied à ferrer et... la bête tomba perdant des flots de sang.

À cette vue, Faber, éperdu, se met à crier, à se lamenter, à appeler au secours.

Les deux promeneurs en entendant ces clameurs revinrent sur leurs pas et jugèrent d'un coup d'œil la situation.

Le malheureux maréchal s'était jeté à leurs genoux, redoublant ses gémissements et implorant son pardon.

Éloi lui reprocha son orgueil et comme il était aussi bon que le roi, il ramassa le pied et le ressouda ainsi qu'il avait fait la première fois.

Cependant le cheval épuisé du sang qu'il avait perdu ne se relevait pas, ne faisait aucun mouvement. Faber le crut mort. Hébété, il se tenait à la tête de l'animal allongé, inerte sur la terre, le contemplant douloureusement.

³ Quatre cents quarante ans de plus, et il lui aurait fallu trouver autre chose, le tabac n'étant plus « en odeur de sainteté » en ce début de XXI^e siècle, même si la pipe reste très prisée. (ndt)

Éloi prit des mains d'un palefrenier, une chambrière¹, un long fouet qu'on appelle écourie à Honnechy, et d'un coup bien appliqué, cingla les flancs de la bête. Celle-ci, comme si elle n'eut attendu que ce signal, se dressa subitement et dans l'élan qu'elle fit en avant, alla heurter du chanfrein le visage de Faber.*

La rencontre fut si malencontreuse que le nez du pauvre forgeron en fut aplati, l'os nasal et le vomer brisés.*

Mais un autre prodige venait de se manifester. Le cheval en frappant le sol de son pied rebouté avait donné issue à une source d'eau pure et limpide qui prenant son cours dans les pentes se répandit à travers les rues le long des maisons.

Elle venait bien à point : la sécheresse de la saison faisait cette année-là le désespoir du pays. Les puits étaient taris et chaque jour on devait aller faire sa provision d'eau dans des tonneaux fort lourds à rouler à la rivière de Selle à plus d'une lieue de distance.

Quand les habitants virent passer devant leurs portes ce ruisseau inattendu, ils accoururent en foule en louant Dieu, criant : « Miracle ! Noël ! Noël ! » et avisant Éloi : « Voici notre sauveur ! » et mille mains voulaient le porter en triomphe. (Il faut dire que la bourgade comptait cinq cents hommes et femmes)

Tout à coup, les rangs pressés autour de lui s'ouvrirent ; une mère tenant dans ses bras un enfant malingre, chétif, tout languissant et ne venant pas,² le tendait vers Éloi, et elle le suppliait : « Seigneur ! Seigneur ! puisque vous êtes si puissant, faites marcher mon fils ».

Le serviteur de Dieu se trouva fort ennuyé de la requête. Il avait peur de fatiguer le Très-Haut, après avoir mis trois fois son obligeance à contribution en si peu de temps ; mais la douleur de la pauvre femme et l'espoir qui brillait dans ses yeux le touchant, il pensa que cette eau qui venait de sourdre si inopinément, par la volonté du souverain Maître de l'univers pourrait bien tenir de son origine une vertu souveraine ; il donna l'ordre d'y baigner l'enfant et tout bas il pria.

Encore un miracle ! À peine le petit eut-il plongé dans le courant qu'il s'échappa des mains maternelles et courut se mêler aux jeux des camarades de son âge.

Les acclamations redoublèrent à cette nouvelle manifestation du pouvoir d'Éloi ; tous les assistants se prosternèrent aux pieds du thaumaturge, baisant sa saie*, ses braies* et sa chaussure.*

Dagobert était heureux et fier de la gloire de son ministre, qu'il aimait sincèrement, ce qui est rare, les monarques détestant généralement, parce qu'ils les craignent, les hommes d'État qui les servent même sans arrière-pensée.*

Cependant le temps s'écoulait et quoiqu'au mois de juin les jours soient longs, il fallait songer au départ si l'on voulait achever l'étape avant le soir.

Le maire du palais avait réglé avec Faber ; les chevaux abreuvés à même à la source étaient prêts. Les leudes qui ne voyant pas revenir le roi, s'étaient portés au-devant de lui, l'entourèrent doucement ainsi que son compère, les dégageèrent tous deux et parvinrent à les ramener à la chaussée où stationnait le convoi.*

Le cortège s'ébranlait déjà quand on vit accourir, tout essoufflé, maître Jean Faber, un bandeau lui coupant le visage en deux.

À son tour, il venait supplier Éloi de redresser son nez. Malheureusement, celui-ci ne l'entendit pas au milieu du brouhaha occasionné par la mise en route et le pauvre maréchal dut s'en retourner chez lui, la figure tuméfiée, y voyant à peine pour se conduire.

Fut-ce une punition du ciel pour son orgueil insensé ? Oh ! s'il en fut ainsi, le châtement fut hors de proportion avec la faute.

¹ Chambrière, n. f. (vx) : Long fouet de manège. L2, vol.1, 1922. Rien à voir avec la chambrière du vieux proverbe français : « Il vaut mieux coucher avec sa chambrière que de plaider. » <http://fr.wikipedia.org>. (ndt)

² Venir : Pris ici dans le sens de naître, croître, pousser, se former : les dents commencent à venir à cet enfant. D'après L2., vol.2, 1923. (ndt)

Nous inclinons plutôt à croire que ce fut par oubli, qu'Éloi lui laissa son nez aplati comme un éteignoir sur lequel on aurait marché par mégarde.

Pour comble de disgrâce, tous les descendants de ce père infortuné furent affligés de la même infirmité ; de sorte que l'aîné de chaque génération ayant continué sans interruption le métier de l'ancêtre, la commune d'Honnechy eut toujours depuis lors pour maréchal-ferrant un homme au nez camus. Nous avons connu le dernier qui est mort il y a trente ans. En lui la race s'éteignit.

Chose curieuse ! le rang suprême des personnages qui avaient visité ce coin perdu de la Neustrie n'aurait pas été connu des habitants (car Dagobert et Éloi gardaient l'incognito beaucoup mieux que ne le font les princes qui voyagent de nos jours) si un des « lites »* de la suite de sa majesté, retenu en arrière par les beaux yeux d'une paysanne, n'eut dévoilé leurs noms.*

Quels ne furent pas les regrets de ces braves gens d'avoir été renseignés trop tard ! Comme ils auraient fêté leur roi et son ministre ! Qu'ils leur auraient offert de riches présents : la dîme de leurs récoltes, ne pouvant faire davantage ?*

Il est vrai qu'ils fournissaient tout de même cette dîme et même plus, par la perception de l'impôt pour l'entretien de l'État, quoiqu'Éloi fut un bon administrateur des deniers publics.*

Le calme se rétablit peu à peu dans la localité.

La source s'était frayé un chemin dans les bas-fonds au sortir du village. Obéissant à la loi immuable décrétée par la nature, elle avait pris son cours vers l'Océan sous le nom d'Erclain et rencontrant l'Escaut (felix scalda) à Iwuy était devenu un de ses affluents. Faber restait donc avec son nez aplati, et le garçonnet miraculé continuait à se fortifier et à pousser comme une mauvaise herbe.

Ces prodiges demeurèrent inexplicables pour toute la contrée qui, convertie au christianisme depuis un demi-siècle, n'était pas encore fort initiée aux mystères des miracles. Toutefois le souvenir d'Éloi fut en grande vénération parmi la population et quand il mourut trente ans après, ce fut un deuil immense et sincère dans tous les cœurs.

Tout le monde fut unanime pour décider qu'un monument serait élevé à la mémoire de cet illustre bienfaiteur, sur l'emplacement où il avait témoigné sa puissance.

Mais on avait compté sans Jean Faber qui avait gardé rancune au thaumaturge de l'avatar arrivé à son nez. Devenu vieux et encore plus entêté que prétentieux, il se refusa formellement à quitter le terrain où était établie sa forge. On ne connaissait pas encore au 7^e siècle le système de l'expropriation et ses avantages. La réalisation du projet traîna donc en longueur jusqu'à la mort du vindicatif forgeron.*

À peu près au même moment se répandit la nouvelle qu'Éloi avait été proclamé saint par le pape. Cette canonisation dessilla les yeux aux gens d'Honnechy qui, ayant été souvent prêchés et évangélisés par des missionnaires de passage, comprirent enfin qu'ils avaient reçu la visite d'un homme de Dieu et dès lors ne s'étonnèrent plus de rien.

La nouvelle situation faite à S' Éloi indiquait clairement que c'était une chapelle qu'il y avait lieu d'ériger en son honneur, ce qui fut décidé.

On enclava dans une enceinte voûtée la source à laquelle descendit un double escalier et la chapelle fut construite au-dessus ; sur le frontispice on écrivit : « sancte, ora pro nobis » L'intérieur fut garni d'un autel portant une statue, qu'un artisan du cru avait taillée à même, dans un tronc de chêne de la forêt des Ardennes qui, à cette époque, s'étendait presque jusqu'à cet endroit. La ressemblance de la statue avec l'original fut confirmée par le témoignage de tous les habitants ayant 50 ans et au-delà, et le sanctuaire fut voué au culte de S' Éloi qui devint le patron des orfèvres, des forgerons et des laboureurs.

Nous ne dirons pas dans quel style était conçu l'édicule, ne le sachant pas. Apparemment qu'il n'en avait pas : le pays n'étant pas riche, on y avait été au meilleur

marché ; c'était sans doute une simple bâtisse en briques, si on en juge par celle qui existe actuellement et qui date peut-être d'un siècle.

Nous ne savons pas davantage, les chroniqueurs n'en faisant pas mention, si S^t Éloi prit en affection ce triste réduit qui abritait sa statue et continua à s'y manifester par des actes surnaturels, mais le lieu n'en devint pas moins le but d'un pèlerinage qui s'est perpétué à travers les âges, et qui se renouvelle chaque année le lundi de la Saint-Jean, fête communale d'Honnechy.

Ce jour-là, dès trois heures du matin, on voit surgir de tous les points du village et des environs de longues files de gens, censiers ou leurs fils, avec leurs varlets, bouviers, goujats* de cense*, vachers, aoûteurs*, maréchaux-ferrants, charrons ; à pied, à cheval, à dos d'âne ou de mulet, ou même juchés sur l'échine de leur bœuf ou de leur vache ; des enfants sur les bras de leurs mères ; des chevaux en laisse couplés à ceux montés et tous ces pèlerins roulent pêle-mêle vers la chapelle ; ils vont servir S^t Éloi, c'est le service consacré.*

Le cavalier qui frappe le premier à la porte reçoit du clerc de la paroisse, le chantre au lutrin*, un bouquet dont la mince valeur est rémunérée par une tringuelle¹ (pourboire). Alors commencent les pratiques de dévotion.*

Le curé apparaît flanqué d'un enfant de chœur tenant un plateau ; il distribue par fournée les évangiles en retour desquels les fidèles déposent leur offrande dans la sébile, échange amiable et fructueux du spirituel contre le temporel ; et tous défilent ainsi à la queue leu-leu, jusqu'à épuisement.

Les mamans descendent à la fontaine et font boire leurs marmots pour qu'ils viennent bien² et ne soient pas noués. Quelques mères placent un lange de maillot sur la surface de l'eau pour interroger l'avenir et pronostiquent, s'il surnage, que leur progéniture vivra ; sinon qu'elle mourra dans l'année.*

Pour les quadrupèdes, autre cérémonie. Le clerc ayant déposé la main gauche du saint, du petit marteau qu'elle tient comme emblème de son métier d'orfèvre sur la terre, en frappe à l'épaule gauche l'animal quelconque d'une des catégories que nous avons énumérées ci-dessus ; il marmotte en même temps certaines paroles mystérieuses dont nous n'avons jamais pu saisir le sens, pas plus que l'officiant, du reste ; un seau d'eau de la source est présenté à la bête : quand elle n'a pas soif elle refuse et alors, si c'est un cheval le contenu lui en est jeté aux naseaux, comme eau lustrale, en mémoire et expiation de l'attentat commis par son aïeul, sur l'appendice nasal de Faber. Il est bien entendu que moyennant l'accomplissement avec foi de ces rites séculaires, ces bonnes et patientes créatures, sans rancune, sont ou doivent être exemptées pour l'année, dans leur locomotion, de tous écarts, éparvins, fourbures, boiteries feintes, basses ou même chroniques et autres cas plus ou moins rédhitoires.*

Quand ces dévotions sont terminées, le cavalier au bouquet prend la tête d'une cavalcade de tous les pèlerins qui parcourent les rues en grande liesse allant humer le piot* dans tous les cabarets où coule à pleins verres la blonde boisson de Gambrinus*.*

Quelque fois un carrousel suit, où les fils des fermiers déploient toutes leurs grâces équestres en présence des gentes demoiselles paysannes accourues de deux lieues à la ronde ; et toujours la journée se termine par un bal, sous la tente de toile dressée sur la place, où chacun se trémousse

*Pendant que le cheval,
À la porte, lit le journal,*

suivant un dicton du terroir.

On pourrait s'étonner que ces réjouissances aient lieu à cette époque de l'année, quand la fête de S^t Éloi tombe le 1^{er} décembre. Il suffit pour l'explication de se reporter à l'origine

¹ À rapprocher de dringuelle : pourboire, argent de poche, en Belgique. <http://dico-motscroises.com> (ndt)

² Pour qu'ils grandissent bien, qu'ils se développent bien. (ndt)

du pèlerinage institué en commémoration des miracles relatés plus haut qui se sont produits le 25 juin. Du reste, cette fête d'été n'empêche nullement celle d'hiver, aussi fidèlement chômée.

Archives. — *Les archives communales remontent à 1668.*

Écoles. — *Il y a à Honnechy deux écoles publiques laïques, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.*

Le projet de construction d'une école de garçons fut voté par le Conseil municipal le 15 mai 1841. Voici le texte de la délibération :

« Le Conseil considérant que la commune ne doit point rester récalcitrante aux ordres du Gouvernement, qu'une maison d'école est utile et que les offres qui sont faites par M. le Sous-Préfet sont raisonnables quoique la commune soit déjà grevée d'impôts extraordinaires, le Conseil accepte le projet de bâtir une maison d'école en ayant une subvention des 2/3 du prix si la subvention ne dépasse point 4.000 francs. Le Conseil va de suite prendre les dimensions utiles pour trouver par quelque moyen à trouver un terrain convenable et prie M. le Sous-Préfet de donner les moyens nécessaires pour arriver à ce projet de construction. »

En 1847, le Conseil affecte 2.000 F à la construction de la maison d'école et demande que les travaux soient commencés de suite afin de procurer de l'ouvrage aux ouvriers nécessiteux de la commune.

En 1848, le 10 février la commune était autorisée à contracter un emprunt de 5.000 F et à s'imposer 8.400 F en 12 ans pour payer le capital et les intérêts de cet emprunt et pour remplacer les 2.000 F destinés à l'établissement d'une école et qui avaient été provisoirement affectés à des travaux de pavage.

En 1851 l'école des garçons était achevée. Elle est située au centre du village sur la Place. Jusqu'alors, l'instruction avait été donnée dans une maison appartenant à M. Hollande.

En 1862, on projetait l'agrandissement de l'école des garçons. Cet agrandissement ne fut cependant décidé qu'en 1877 ; un crédit de 9.500 F était voté à ce sujet le 17 mars.

L'école des filles ne fut construite qu'en 1877.

Jusqu'en 1851, la commune d'Honnechy avait été privée d'institutrice ; l'école dirigée par un instituteur était mixte. Par une délibération en date du 6 novembre, le Conseil reconnaît l'urgence pour la commune d'en avoir une. Il propose M^{elle} Catelain Suzanne Ernestine Geneviève élève de l'École normale de Douai pourvue d'un brevet de capacité délivré par l'Académie de Douai.

Il décide en outre que les premiers avantages dévolus à ce titre consisteront dans des logements que M. le Maire offre gratuitement pour un certain temps (qui sera au moins d'une durée de deux ans).

En 1853, le 9 février « le Conseil considérant que l'éducation des enfants doit être appropriée à leur sexe et que pour cela il est convenable qu'elle soit donnée dans des locaux entièrement séparés, aux garçons par des instituteurs, aux filles par des institutrices, que pour atteindre ce double but les ressources pécuniaires de la commune d'Honnechy sont insuffisantes ; que surchargée d'impôts extraordinaires elle se trouve, pour de longues années, dans l'impossibilité de fournir le double traitement de l'instituteur et de l'institutrice et payer à cette dernière l'indemnité de logement nécessaire ; que la facilité et l'avantage de se réunir pour l'instruction primaire avec la commune de Maurois dont les villages ne forment qu'une même agglomération, ne permette pas de repousser la demande du Conseil municipal de Maurois. Considérant que par la réunion il sera fait une position supportable à l'Instituteur et à l'Institutrice qui seraient dès lors stimulés dans l'accomplissement de leur devoir ;

Propose de voter la réunion des deux communes d'Honnechy et de Maurois pour l'instruction primaire par application du paragraphe 2 de l'article 50 de la loi du 15 mars 50, à la condition bien entendu que chaque village continuera à faire isolément pour chaque école le

traitement fixe de 200 F avec la subvention départementale ; les autres dépenses pour complément de traitement, chauffage des classes, achats et entretien des mobiliers devront être supportés proportionnellement par chaque commune à l'exception des travaux d'entretien des maisons qui resteront à la charge respective des communes. »

L'instruction était donnée à Maurois par des sœurs de la S^{te} Union.

En 1868 le douze janvier, « le Conseil municipal demande la distraction des enfants de Maurois avec ceux d'Honnechy. Il demande en outre à louer une maison pour y établir une école de filles. »

Le 28 mai 1868, M. le Sous-Préfet annonçait à M. le Maire que le Conseil départemental de l'instruction publique avait prononcé la disjonction. L'autorisation de passer bail pour une maison de la rue de Maurois fut accordée.

Le 24 8^{bre} « le Conseil considérant que le bail est passé et approuvé par M. le Préfet décide à l'unanimité que l'école sera dirigée par des dames de la S^{te} Union. »

En 1876, M^{elle} Mouret dite Sœur Clarine ayant donné sa démission, il y a lieu de consulter le Conseil au sujet du choix d'une nouvelle institutrice laïque ou congréganiste pour la remplacer. Il est d'un avis unanime d'accepter une institutrice laïque.

139 filles fréquentaient l'école. Le maire engage alors le Conseil dans l'intérêt des enfants et de la santé de la maîtresse à l'autoriser à demander de suite une institutrice adjointe qui sera payée sur les fonds libres de l'année courante et au moyen d'une imposition pour les années à venir.

En 1875 un instituteur adjoint et une institutrice adjointe étaient nommés à Honnechy.

Le premier instituteur agréé par l'administration communale fut M. Ferrarino. Il débuta vers 1820. L'instruction était donnée avant cette époque par le clerc de la paroisse ; on cite un sieur Lemaître.

En 1826, le 22 X^{bre} M. Hollande âgé de 22 ans succède à M. Ferrarino.

En 1848, M. Hollande meurt ; il est remplacé par le Citoyen Prieur Ulysse Désiré. Ci-après un extrait du registre des délibérations de l'année 1848 le concernant :

« Le Citoyen Maire président informe au conseil municipal que le but de la convocation est de faire le choix d'un instituteur communal et explique en conséquence que les rétributions du sujet admis par le concours annoncé publiquement même par la voix des journaux consisteront dans 1^o 300 F d'indemnité, 2^o plus le logement à la charge de la commune annuellement mais l'instituteur ne pourra jamais être le clerc de la commune d'Honnechy ; après les observations nécessaires, le Citoyen Prieur Ulysse Désiré s'étant présenté uniquement a été agréé par le conseil après examen fait de ses pièces, desquelles il résulte que le dit Prieur né à Coingt département de l'Aisne le 30 9^{bre} 1825 et porteur d'un brevet de capacité délivré par l'académie d'Amiens sous la date du 11 mars 1848 à Laon pour entrer en fonction sitôt l'approbation de l'académie compétente et sur l'invitation du dit conseil. Ainsi arrêté et signé en séance publique par ledit conseil au lieu ordinaire de ses séances les jour, mois et an que dessus, il a convenu que la maison de M^{me} V^{ve} Hollande serait louée à raison de 140 F par an pour une partie ainsi qu'il sera expliqué au bail. »

En 1849 le sieur Blond Jⁿ B^{te} Ulysse lui succède.

Viennent ensuite :

*M.M. Marcou
Bruyelle
Pidoux
Derôme
Leveau*

*École des Garçons en Mariae
d'Annechy.*



*Dambrine
Plancot*

Les instituteurs adjoints furent :

*M.M. Sorlin
 Ansart
M^{elle} Pidoux
M. Pauchet*

Liste des Institutrices titulaires :

*M^{elle} Catelain, laïque
Sœur Philomena congréganiste
Sœur Clarine «
M^{elles} Houssière laïque
 Lener «
 Basquin «
M^{me} Plouchard «*

Institutrices adjointes

*M^{elles} Doffe Céline
 Delplanque Julia
 Drain Julie
 Cousin Espérance
 Relize¹ Léonie
 Cappelié Marie
 Dufour Agathe
 Delerue Olympe
 Preux Alcidie*

Actuellement l'école des garçons compte 90 élèves, celle des filles 92. Un cours d'adultes est fait chaque année pendant l'hiver, il est peu fréquenté. L'institution de ce cours remonte au 12 janvier 1850. M. Blond instituteur avait été autorisé à tenir une classe d'adultes pour les garçons seulement à charge par lui de se conformer exactement aux lois ordonnances et règlements sur l'instruction primaire et au programme des leçons qu'il annonce devoir donner aux élèves, savoir : la lecture, l'écriture, le français, l'arithmétique, le système métrique et le style.

Les écoles d'Honnechy ont eu ces dernières années un bienfaiteur.

On lit dans le registre des délibérations du conseil municipal à la date du 7 avril 1896 :

« M. le Président donne lecture à l'Assemblée de deux testaments de M. Désiré Joseph Blancard né à Honnechy, employé de banque, domicilié à S^t Quentin (Aisne) par lesquels il lègue dans son premier testament du 22 septembre 1883

1° Une somme de 100^F de rente annuelle et à perpétuité pour secours aux indigents.

2° Une somme de 50^F de rente annuelle et à perpétuité pour servir à délivrer chaque année à deux élèves (garçon et fille) les plus méritants des écoles communales d'Honnechy, chacun un livret de 25^F de la caisse d'épargne. Ces élèves devront être âgés d'au moins onze ans et avoir fait leur première communion et ne pourront qu'en disposer à leur âge de majorité. »

Et par un autre testament en date du 10 mai 1885 :

« 1° Une somme de 150^F de rente annuelle et à perpétuité en 3 pour 100 français afin de distribuer chaque année vers la S^t Martin d'hiver (11 novembre) à 6 filles et 6 garçons ayant

¹ Ou Relige ? ou Relye ? Écriture manuscrite peu lisible. (ndt)

au moins l'âge de 7 ans et fréquentant les écoles communales depuis une année, à chacun pour la valeur de 12^F 50 des objets de vêtements, chaussures à l'usage journalier et de l'école, tels que bas, chaussettes de laine, blouses, tabliers, sabots, foulards, cravates, coiffures et ce dans le but de faciliter les familles pauvres à envoyer leurs enfants dans les écoles. »

Le Conseil municipal d'Honnechy rend hommage à ce généreux bienfaiteur et se fait un devoir de perpétuer son souvenir par l'érection d'un marbre.

Liste des Maires

1791 Lefebvre Jⁿ B^{te}

1792 Afchain Jⁿ B^{te}

1793 Lefebvre Jⁿ B^{te}

1793 Carlier Louis

1808 Afchain Célestin

1813 Vitaux Elie

1813 Afchain Jⁿ B^{te}

1816 Hutin Alexis

1824 Cotteaux Jⁿ B^{te}

1831 Afchain Jⁿ B^{te}

1843 Cotteaux Nestor

1848 Delatre Douchet

1848 Delplanque Jⁿ B^{te} ¹

1852 Cotteaux Nestor

1870 Cotteaux François

1871 Delatre David

1874 Cotteaux Nestor

1874 Ducornet Richard

1876 Lévêque Henri

1881 Sautier Léon

1882 Lévêque Courtoy

1898 Afchain Juste

Liste des Curés

1174 Milou

1668 Courbet

1716 Delassus

1724 Beauvillain

1725 Mercier

1728 Domino

1730 Lenglet

1734 Bonar

1772 Froment

1775 Auguste Sohier

1782 Collet

1783 Dumacateau

1788 Coutouveau

1792 Mabilie

1792 Legrand

Intervalle jusqu'en 1803

¹ Jⁿ B^{te} , que l'on rencontre si souvent, signifie très probablement Jean-Baptiste. (ndt)

1803 Lebon
 1804 Massart
 1836 Manet
 1848 Jacklin
 1895 Maroille.

Population de la commune

<i>En l'An II¹</i>	687	<i>habitants</i>
<i>En l'An XII²</i>	762	«
1806	770	«
1828	872	«
1836	1025	«
1841	1170	«
1849	1248	«
1851	1343	«
1856	1335	«
1861	1360	«
1866	1418	«
1872	1494	«
1876	1531	«
1881	1370	«
1886	1237	«
1891	1203	«
1896	1236	«

Du jour où les tissages mécaniques ont pris un grand développement, la population d'Honnechy composée en majeure partie de tisseurs à la main a décliné. On a cherché le bien-être vers les grands centres ouvriers : Fourmies, Wignehies, Aubervilliers, le Bourget, etc.

On espère qu'Honnechy privilégiée maintenant sous le rapport des voies de communication reprendra bientôt sa prospérité d'autrefois.

État Civil d'Honnechy

<i>Années</i>	<i>Naissances</i>	<i>Mariages</i>	<i>Décès</i>
1870	53	11	34
1876	43	11	31
1881	31	12	29
1886	46	21	31
1891	27	11	22
1896	30	14	29

Constitution physique des habitants. —

Caractère. — Mœurs. — Jeux. — etc. —

On peut classer en deux catégories les habitants d'Honnechy au point de vue de la constitution physique : les travailleurs des champs et les tisseurs ; les premiers robustes, au teint coloré, les seconds assez chétifs, au teint pâle.

Comme nourriture, on fait un très grand usage de la pomme de terre, du fromage blanc ; plusieurs fois par semaine, l'ouvrier mange de la viande.

Il est débité en moyenne par semaine dans la commune : 250 kg de bœuf, 40 kg de veau,

¹ An II : 22 septembre 1793 – 21 septembre 1794. (ndt)

² An XII : 24 septembre 1803 – 22 septembre 1804. (ndt)

50 kg de porc et 25 kg de mouton.

En général, le caractère des gens d'Honnechy est franc, ouvert.

On ne fréquente guère les estaminets que le dimanche ; les différents jeux auxquels on se livre sont les jeux de cartes, de billon, de cochonnet. Il existe dans la commune cinq sociétés de tir à la fléchette et une société de tir à l'arc. Chacune d'elles organise un concours par an, le jour où l'on tire « le geai » (pris d'une valeur de 10^F)¹*

Honnechy possède une compagnie de sapeurs pompiers et une société de musique. La première a été organisée le 9 février 1853. Elle a eu pour lieutenants :

*M.M. Lemaire Aimé
Cotteaux Nestor
Cotteaux François
Lasne Hollande
Hutin Gustave*

La société de musique fut créée en 1851 par M. Jacklin, curé. Elle était exclusivement affectée au service religieux.

Plus tard, Cotteaux François forma la société actuelle qui prit le nom de Fanfare municipale républicaine d'Honnechy.

Les différents chefs furent :

*M.M. Cotteaux François
Ansart
Cotteaux Louis
Dascotte
Lemaire Alfred
Carbonnier
Plancot*

La population est composée de tisseurs et d'ouvriers agricoles.

On fabrique à Honnechy beaucoup de tissus de laine sous forme de draperies, velours etc. mais aussi et surtout beaucoup d'articles riches en soie, pour l'habillement.

Il y a dans la commune une fabrique appartenant à la maison Bernier de Paris. Un seul atelier comprenant le piquage des cartons, l'ourdissage des laines, le dévidage des soies, des métiers à tisser occupe 100 ouvriers. C'est dans cet atelier que se font les échantillons et les étoffes de grand prix.

Cette fabrique donne du travail à environ 400 tisseurs d'Honnechy et des environs.

Les femmes, les jeunes filles sont occupées à la confection des « trames » et au découpage des tulles et dentelles fabriqués à Caudry.

On trouve aussi dans la commune un atelier de fabrication des lames servant au tissage.

L'instruction a pris depuis 20 ans un grand développement. Une dizaine d'enfants sortent chaque année des écoles, munis du certificat d'études de l'enseignement primaire. Le temps n'est pas éloigné où tout le monde à Honnechy saura lire, écrire et compter.

Honnechy, le 28 septembre 1899.

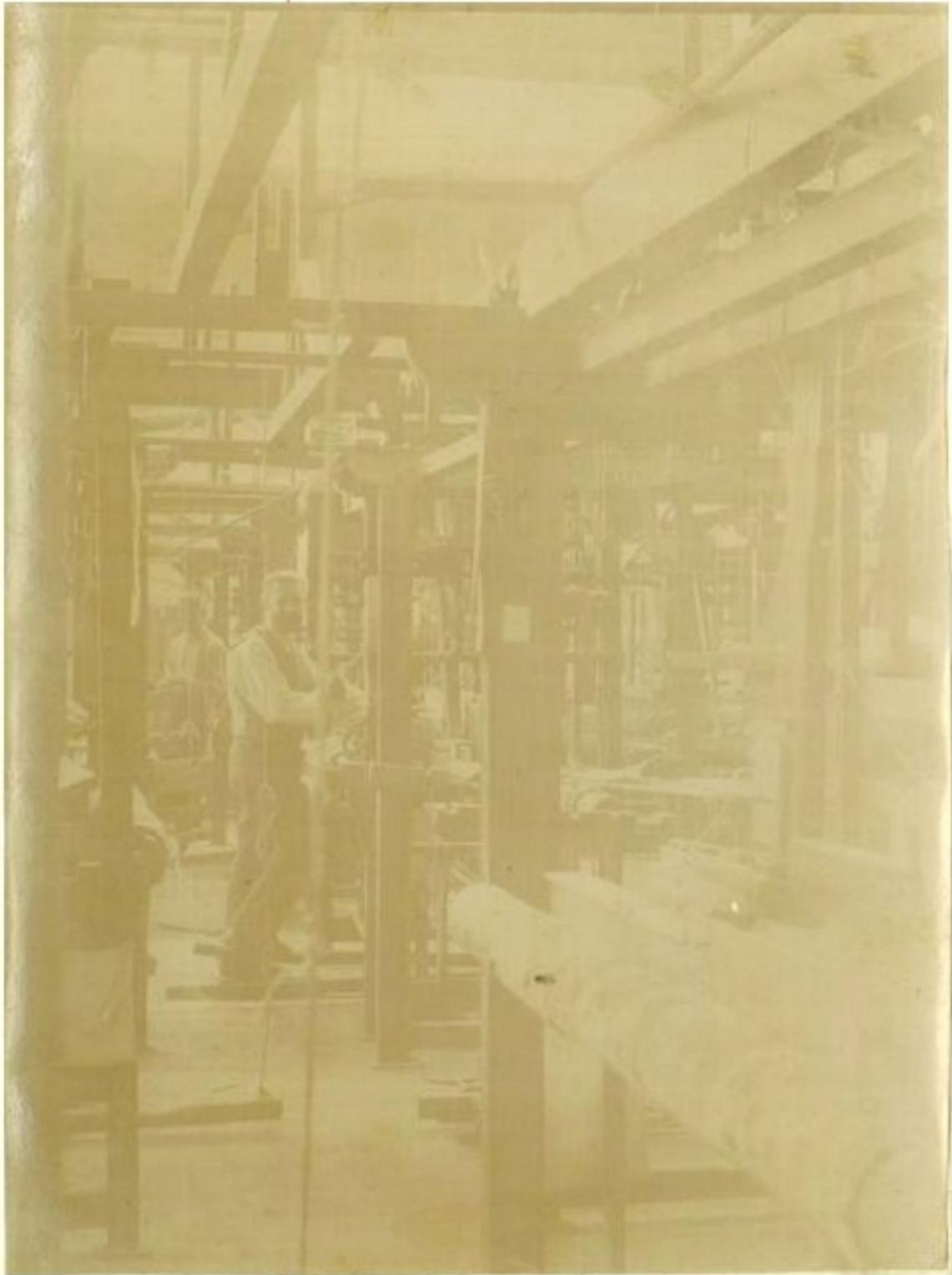
*(s) Plancot
Instituteur.*

¹ L'auteur ne précise pas la date retenue pour « tirer le geai ». S'il s'agit bien de tirer réellement sur cet oiseau, et non d'une expression symbolique, on peut supposer que c'est le coucou geai, oiseau peu sympathique avec ses mœurs parasitaires empruntées à celles du coucou gris, qui est visé. Signalons que le coucou geai fait partie de la famille – on ne rit pas au fond de la classe ! – des cuculidés. (ndt)

Métier à tisser



Un tisseur dans son habitation.



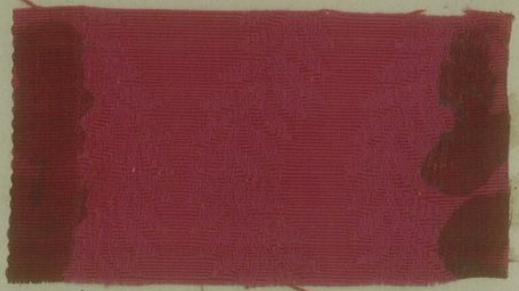
Vue d'atelier

276

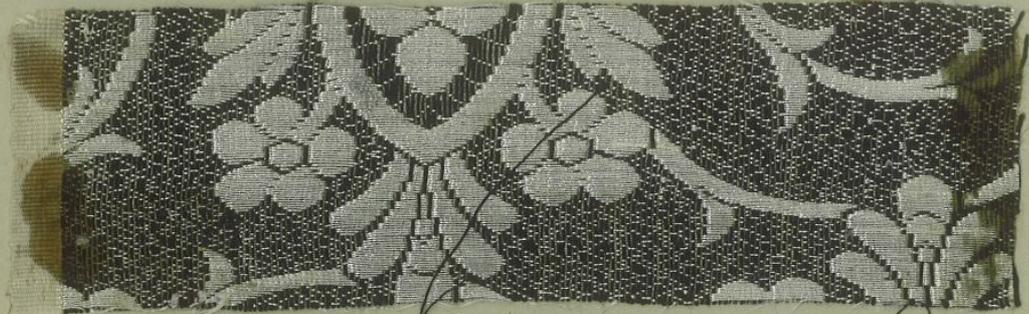
Specimens de tissus fabriqués à Honneby (Norv.)



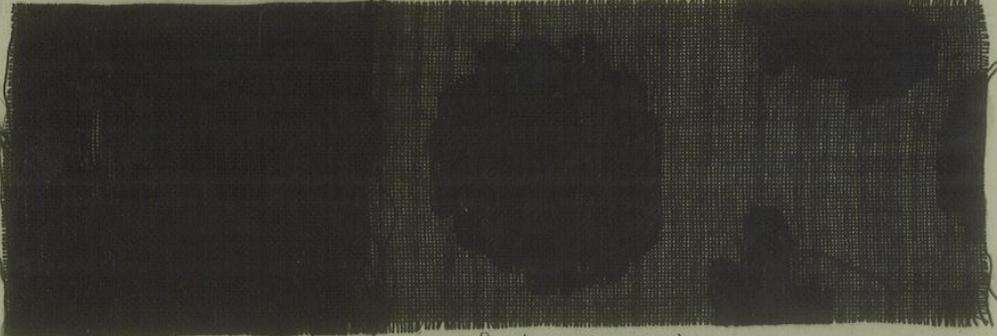
Blunetis



Damassé soie



Gaze damassée



Damassé poil rampant



Gaze brochée

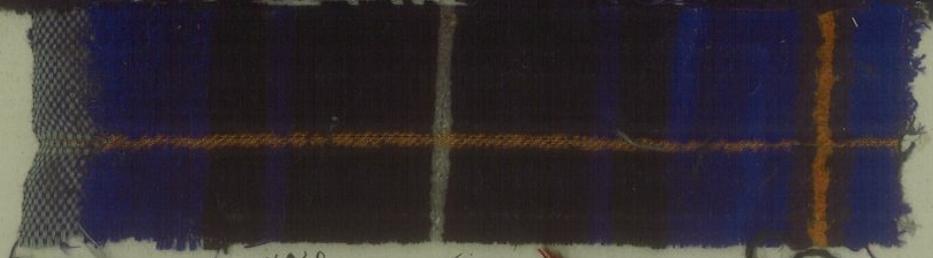
Spécimens de tissus fabriqués à Monnechy (Nord).



Tissu de fantaisie



galon



Velours de soie



Tissu pour manteaux - Exportation -



Bas de robe .